

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 MARS 2024

à 18H00

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mars, le comité syndical convoqué le 6 mars 2024 s'est réuni au siège du SIVOM à Rieux-Volvestre, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur ESQUIROL Jean-Marc.

PRÉSENTS : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, M. MURCIA Christian, M. DELCROIX Bernard, M. ESQUIROL Jean-Marc, M. BABY Jacques, M. NAYLIES Charles, M. JOSSE Miguel, Mme VIDAL Marie-Françoise, M. CAZAUX Jean-Michel, Mme MASSE Magali, M. CORNET Olivier, M. MASSIP Cyril, M. CAILLET Pierre, M. DEJEAN Michel, M. DEVIC Jean-Marc, Mme VEZAT-BARONIA Maryse, M. CARON-JOURDA Yves, M. ALVADO Régis, M. CHAGNE Patrick, M. PERSILLON Cyrille, Mme SEGALA Laetitia, M. PONS Bernard

ABSENTS, EXCUSES : Mme JEAN Sophie, M. DEGA Gilbert, M. VOISIN Nicolas, M. CHALDUC Jean (pouvoir donné à M. ESQUIROL), Mme PORQUERAS Carole, M. LEFEBVRE Patrick, M. SANTA-CRUZ Roger

Secrétaire : M. CORNET Olivier

Le Président ouvre la séance en rendant hommage à Monsieur DEGA Gilbert, maire de Goutevernisse, décédé en début de semaine. Une minute de silence est observée.

N° 1 Compte rendu du précédent comité syndical du 14.02.2024

Monsieur Caillet trouve le compte rendu pas exhaustif et un peu à charge. Il souhaite que la phrase « Il faut sortir des « y a qu'à » et « faut qu'on » » soit retirée du compte rendu.

Vote Pour : 23

Abstention : 1

N° 2 Reprise de la compétence « restauration scolaire » par la commune de Salles sur Garonne

Le Président fait lecture de la délibération de la commune de Salles sur Garonne du 28 février 2024, portant reprise de la compétence « restauration scolaire » au SIVOM et indiquant les modalités de cette reprise.

Si conformément à l'article 5 des statuts du SIVOM, la décision de la commune prendra automatiquement effet le 2 septembre 2024, il convient, en application du 2° de l'article

L 5211-25-1 du code général des collectivités territoriales, de délibérer en concordance sur les modalités de la reprise.

Le Président précise que la commune versera au SIVOM, une participation financière de 26 502,00€. Montant convenu entre la commune et le SIVOM basé sur l'année 2023.

La commune de Salles sur Garonne souhaite qu'il soit ajouté au compte rendu :

« Dans l'hypothèse où le SIVOM abandonnerait la compétence de la restauration scolaire, la contribution de la commune de Salles sur Garonne sera nécessairement réexaminée afin d'éviter que la commune ne soit conduite à contribuer à double titre au déficit du SIVOM sur cette compétence ».

Non-participation : 3

Vote Pour : 21

N° 3 Comptes administratifs – comptes de gestion

Le tableau des comptes administratifs a été envoyé avec la convocation.

Le Président annonce et commente les résultats 2023 :

- + 4 904,86€ pour le budget principal du SIVOM ;
- + -207 069,08€ pour le budget du SAAD, qui élève le déficit cumulé à 618 581,18€ ;
- + Pour les budgets SSIAD : PA = 23 843,90€
PH = 19 394,36€
ESA = 28 146,42€
- + 95,89€ pour le budget Halte-Répét ;
- + 5 276,76€ pour le budget COVIPRO ;
- + -39 172,33€ pour le budget restauration, qui élève le déficit cumulé à 509 158,86€ ;
- + 2 691,00€ pour le budget Photovoltaïque ;
- + -42 611,45€ pour le budget du service technique, le déficit s'explique par des soucis de matériel ayant entraîné de lourdes réparations durant l'année et la prise en charge d'agents absents de longue durée et non pris en charge par l'assurance statutaire ;
- + 10 181,96€ pour le budget des structures touristiques ;

Soit un résultat de l'exercice 2023 de -194 317,71€.

Le Président informe qu'il rencontre le nouveau responsable du SGC de Carbonne le lendemain avec qui il pourra obtenir entre autres, des précisions sur le budget Photovoltaïque.

La Présidence est donnée au doyen d'âge, Monsieur ROSELLO, afin de procéder au vote des résultats.

Avis favorable à l'unanimité.

Suite à la transmission du rapport budgétaire concernant la tarification 2024 pour le service du SAAD et un rendez-vous en visio-conférence avec le Conseil Départemental 31 le Président commente les tableaux transmis des dépenses et des recettes de 2022 à 2024 laissant apparaître une baisse des dotations de 20,75%.

Un courrier adressé au Président du CD31 a d'ores et déjà permis d'avoir un nouveau rendez-vous en visio-conférence sur ce sujet.

Enfin, suite à plusieurs demandes des délégués, le Président présente le bilan synthétique de l'actif et du passif du SIVOM. Le document sera envoyé par mail après la réunion.

N° 4 Dissolution du budget « Atelier des Aînés »

Le Président rappelle que dans sa séance du 19/01/2017, et dans le cadre de ses compétences « mise en place et gestion d'un service d'aide à la personne et de maintien à domicile », le Comité Syndical avait décidé de créer un budget annexe au Sivom intitulé « Atelier des Aînés » (Initiatives Prévention) pour mener à bien 6 initiatives.

Ces projets étant arrivés à leur terme, le Président propose de dissoudre ce budget annexe au 31/12/2023 et de transférer les résultats sur le budget principal du SIVOM.

N° 5 Débat d'Orientation Budgétaire

Principes généraux

Le Président propose de rester sur les mêmes principes :

- Pas de recours à l'emprunt ;
- Pas de dépenses supérieures à la trésorerie ;
- Vente du patrimoine si nécessaire.

Il rappelle que le SIVOM a toujours des difficultés de trésorerie et que l'encours de la dette est important.

Projet de fiscalité

Le tableau de projet de la fiscalité 2024 a été envoyé en même temps que la convocation.

Le Président propose de rajouter au redressement URSSAF, qui est de 18 564,00€ cette année, la somme de 54 152,00€ qui correspond au montant des absences maladies non prises en charge par l'assurance statutaire pour le service général.

Il explique la différence totale de +19 667,00€ par l'augmentation des rémunérations, des fluides et de certains postes de dépenses incompressibles. Cela représente 3,38€ par habitant.

Avenir du SIVOM

Le Président précise sa position sur l'avenir du SIVOM : il confirme sa volonté de ne pas voir le SIVOM disparaître. Il demande aux délégués qui le souhaitent de s'exprimer à leur tour. Pas d'intervention.

Il rappelle que l'année 2024 doit servir à trouver des solutions pour les services déficitaires du SAAD et de la restauration.

La société SCOLAREST a d'ores et déjà été interrogée sur une reprise totale de la restauration en location, vente, bail emphytéotique... nous sommes dans l'attente d'un retour.

Cessions – Ventes

Le Président informe qu'il a reçu une offre pour la Villa de droite Brunis à 185 000,00€, il rappelle qu'ils avaient déterminé une fourchette de prix de vente entre 190 000,00€ et 200 000,00€.

Il propose de faire part d'une contre-proposition à 190 000,00€ (planché de la fourchette), le futur acquéreur ayant laissé comprendre qu'il s'alignerait.

Avis favorable à l'unanimité.

De plus, il informe qu'il a reçu dans la journée une offre d'achat pour la parcelle B601 à BAX au prix de 45 584,00€ honoraires d'agence inclus, qu'il a acceptée compte tenu des précédentes décisions prises pour la cession de cette parcelle.

Avis favorable à l'unanimité.

Acquisition

Afin de faciliter le chargement-déchargement du matériel nécessaire pour les manifestations festives, les agents du service technique réclament l'acquisition d'une benne de chantier plus « accessible ».

En février 2012 le SIVOM a acheté 2 bennes d'une capacité de 18m³ et de type agricole avec bâche pour un montant total de 11 000,00€. Le Président propose d'en vendre une afin de financer en partie la nouvelle benne.

N° 6 Questions diverses

Loyer ESCALE

Afin de soutenir l'action sociale et solidaire destinée à des personnes en situation de précarité menée par l'association ESCALE SUD TOULOUSAIN – Epicerie Sociale et Solidaire.

Le Président propose de ne pas augmenter le loyer des locaux situés sur la zone artisanale de Rieux-Volvestre pour l'année 2024.

Avis favorable à l'unanimité.

Besoins des communes pour les manifestations festives 2024

Le Président rappelle qu'un mail a été adressé aux communes afin de connaître leurs besoins pour la saison des manifestations festives 2024. Il était demandé d'y répondre au plus tard le 31 mars.

A la suite une réunion sera organisée courant Avril 2024.

Fin de séance à 19H30.